

INFO FONDS



EN BREF :

- P1 PRÉPARER VOTRE RETRAITE
- P3 LES TITRES À REVENU FIXE APPORTENT DE LA STABILITÉ À VOTRE PORTEFEUILLE
- P3 BAKER GILMORE, GESTIONNAIRE DE FONDS
- P4 DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES
- P4 TESTEZ VOS CONNAISSANCES FINANCIÈRES

Bonne
année !

FONDS 
Desjardins

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

Un projet que vous pouvez entreprendre dès maintenant !

Avez-vous déjà commencé à épargner en vue d'assurer votre retraite ? Si ce n'est pas le cas, dites-vous bien que vous n'êtes pas seul ! En effet, selon une enquête pancanadienne effectuée par Desjardins pour réaliser son « indice des finances personnelles », 60 % des répondants de plus de 45 ans n'auraient pas de plan d'épargne spécifique pour la retraite.

Ces chiffres surprennent, compte tenu de l'accroissement de l'espérance de vie et des limites des régimes publics, qui n'ont pas été conçus pour couvrir l'ensemble des besoins financiers des retraités. Dans ce contexte, voici quelques pistes à suivre pour épargner plus facilement et ainsi vous assurer de pouvoir vous offrir une retraite à la hauteur de vos attentes.

1 ÉPARGNEZ EN DOUCEUR AVEC LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE !

La discipline d'épargne n'est pas donnée à tout le monde ! Toutefois, en investissant des sommes par versements périodiques, vous pouvez y parvenir à votre rythme, en choisissant vous-même le montant et la fréquence des versements dans vos placements de retraite. Voyez les sommes que vous pourriez accumuler au fil des ans en considérant une hypothèse de rendement annuel de 5 %.

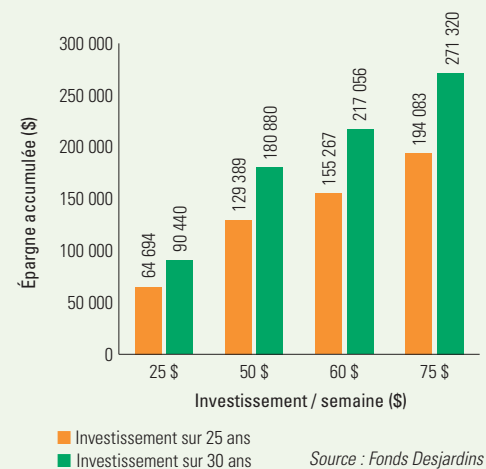
Comme vous pouvez le constater, un écart de 25 \$ à 50 \$ du versement hebdomadaire représente toute une différence en bout de ligne, surtout si vous l'échelonnez sur une période de 25 ou 30 ans. Il est donc judicieux de vous y

intéresser le plus tôt possible et d'identifier quel montant vous pouvez investir.

Pourquoi ne pas intégrer le montant de vos versements périodiques à votre budget ? Pour vous motiver, voyez ces versements comme un cadeau que vous vous faites, car cet investissement contribuera à votre mieux-être futur.

En établissant votre budget, vous pouvez connaître votre marge de manœuvre financière et déterminer quel montant vous pouvez investir périodiquement et à quelle fréquence, le tout en fonction de vos priorités financières.

ÉPARGNE ACCUMULÉE AVEC UNE HYPOTHÈSE DE RENDEMENT ANNUEL DE 5 %



Suite à la page suivante

EN INVESTISSANT DES SOMMES PAR VERSEMENTS PÉRIODIQUES, VOUS POUVEZ ÉCONOMISER À VOTRE RYTHME.

► Pour toute question sur vos placements ou tout article de ce numéro, consultez votre conseiller de Desjardins, et, en tout temps, visitez fondsdesjardins.com.

 **Desjardins**

Coopérer pour créer l'avenir

Préparer votre retraite – Un projet que vous pouvez entreprendre dès maintenant !

(Suite de la page précédente)

2 IMAGINEZ VOTRE VIE À LA RETRAITE !

Une fois votre capacité d'épargne établie, vous pouvez aussi déterminer si ce montant vous permettra de vivre la retraite que vous souhaitez. Pour évaluer les sommes dont vous aurez besoin à la retraite, imaginez votre style de vie en tant que retraité et faites un budget préliminaire en conséquence.

Lorsque vous planifiez votre budget en fonction de votre retraite, vous devez également tenir compte des facteurs suivants :

- ▶ *L'âge auquel vous prévoyez prendre votre retraite, combiné avec votre espérance de vie* : si l'on se fie aux statistiques, vous pourriez passer plusieurs années de votre vie à la retraite ;
- ▶ *L'impact de l'inflation sur vos dépenses à la retraite* : au fil des ans, le prix des biens et services affiche un mouvement persistant à la hausse, créant ainsi des augmentations du coût de la vie qui auront un impact sur votre budget ;
- ▶ *les soins de santé dont vous pourriez avoir besoin* : prévoyez un poste budgétaire pour être à l'abri en cas de maladies ou d'incapacité liée au vieillissement.

3 FAITES FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE À L'ABRI DE L'IMPÔT !

Pour profiter d'une plus grande portion de votre épargne, vous pouvez opter pour le REER et le CELI, deux régimes de placement fiscalement avantageux auxquels vous pouvez souscrire par prélèvement automatique.

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE RETRAITE (REER)

- ▶ Le REER est un moyen efficace d'épargner pour la retraite.
- ▶ La cotisation annuelle maximale équivaut à 18 % du revenu gagné de l'année précédente ; la cotisation maximale établie pour 2012 est de 22 970 \$.
- ▶ Pour être déductible du revenu imposable en 2011, la contribution doit être effectuée avant le 29 février 2012.
- ▶ Les revenus de placement sont non imposables lorsqu'ils demeurent dans le REER, mais les retraits sont imposables.

LE COMPTE D'ÉPARGNE LIBRE D'IMPÔT (CELI)

En utilisant le CELI comme véhicule d'épargne, vous ne payez aucun impôt, ni sur vos revenus de placements ni sur vos retraits.

- ▶ Depuis 2009, la cotisation annuelle maximale est de 5 000 \$.
- ▶ Les droits de cotisations annuels non utilisés, ainsi que les retraits effectués dans votre CELI au cours des années précédentes, se cumulent.
- ▶ Vos retraits génèrent de nouveaux droits pour l'année suivante.

4 METTEZ VOTRE CONSEILLER DE DESJARDINS À CONTRIBUTION !

Votre retraite se prépare plus facilement avec une planification budgétaire, une épargne simplifiée grâce aux versements périodiques et le soutien de votre conseiller de Desjardins. Où que vous en soyez dans vos démarches, communiquez avec lui pour recevoir les conseils dont vous avez besoin maintenant... pour plus tard !

FOIRE AUX QUESTIONS

Q POURQUOI EST-CE IMPORTANT D'AVOIR UN PLAN D'ÉPARGNE SPÉCIFIQUEMENT POUR LA RETRAITE ?

R Selon les statistiques, vous vivrez plus longtemps à la retraite, ce qui occasionnera des dépenses plus importantes. D'autre part, les régimes publics couvriront de moins en moins les besoins financiers des retraités. C'est pourquoi, il est important de mettre en place un plan d'épargne qui tienne compte de cette réalité.

Q COMMENT FAIRE POUR ÉPARGNER DE FAÇON SIGNIFICATIVE À LONG TERME ?

R Épargner exige de la discipline, un réflexe qui ne vient pas nécessairement naturellement. Toutefois, en établissant votre budget, vous pouvez déterminer le montant que vous pouvez épargner en vue d'assurer votre retraite. Si vous investissez par versements périodiques sur plusieurs années, vous pouvez accumuler d'importantes économies qui vous permettront de bien vivre votre retraite.

Q COMMENT PRÉVOIR MES BESOINS FINANCIERS À LA RETRAITE ?

R Prenez d'abord en considération le style de vie que vous souhaitez adopter à la retraite. Tenez aussi compte des statistiques d'espérance de vie qui permettront d'évaluer le nombre d'années que durera votre retraite. Pour avoir une idée de vos dépenses à la retraite, prévoyez les effets de l'inflation et les coûts des soins de santé dont vous pourriez avoir besoin.

Q QUE FAIRE POUR METTRE MON ÉPARGNE À L'ABRI DE L'IMPÔT ?

R Vous pouvez choisir d'investir dans un Régime enregistré d'épargne retraite (REER) ou dans un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI), deux modes de placement fiscalement avantageux auxquels vous pouvez souscrire par versements périodiques.

INFORMATION DISPONIBLE SUR FONDSDESJARDINS.COM

Le rapport annuel de la direction et les états financiers annuels vérifiés des Fonds Desjardins au 30 septembre 2011, ainsi que le rapport annuel aux porteurs du comité d'examen indépendant du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, sont disponibles sur le site fondsdesjardins.com, sous la rubrique *Information aux investisseurs*, ou encore, sur le site sedar.com.

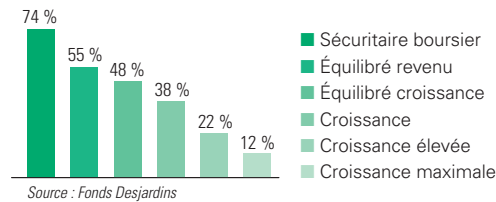
Les titres à revenu fixe apportent de la stabilité à votre portefeuille

La diversification par catégorie d'actif est un élément clé de toute stratégie de placement, car elle contribue à réduire les fluctuations d'un portefeuille à court terme et à optimiser ses rendements d'une année à l'autre. Cette diversification part du principe que les actions et les obligations, qui composent principalement un portefeuille, réagissent différemment aux conditions des marchés.

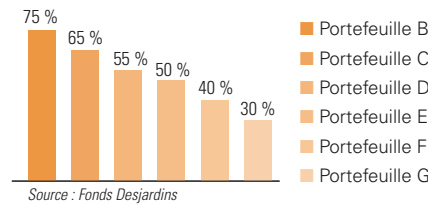
C'est pourquoi, tel qu'illustré dans les graphiques, les portefeuilles Diapason comprennent un pourcentage de titres à revenu fixe qui varie selon votre profil d'investisseur, lequel tient compte de vos objectifs financiers, de votre tolérance au risque et de votre horizon de placement. Comme vous pouvez le constater, ce pourcentage varie si vous détenez un portefeuille Diapason conçu pour votre vie professionnelle ou pour votre retraite.

POURCENTAGE CIBLE DE TITRES À REVENU FIXE PAR PORTEFEUILLE DIAPASON

Au cours de votre vie professionnelle active



À votre retraite



PLUS DE PRUDENCE : PLUS DE TITRES À REVENU FIXE !

Idéal pour les personnes qui envisagent leurs placements avec beaucoup de prudence, le portefeuille Diapason Sécuritaire boursier est composé à 74 % de titres à revenu fixe. Le portefeuille Diapason B pour la retraite est, quant à lui, l'un des plus stables, affichant moins de fluctuations en période de volatilité des marchés.

À l'opposé, le portefeuille Diapason Croissance maximale est destiné aux investisseurs qui visent un accroissement optimal du capital à long terme et qui acceptent en contrepartie une plus grande volatilité dans leur portefeuille. Néanmoins, ce portefeuille est composé à 12 % de titres à revenu fixe afin d'atténuer dans une certaine mesure les risques liés aux fluctuations des marchés à court et à moyen termes.

Les Fonds Desjardins qui composent votre portefeuille sont gérés par des professionnels de l'investissement qui comptent parmi les meilleurs gestionnaires de fonds au monde, chacun dans son domaine d'expertise. À chaque trimestre, nous vous présentons une brève description de l'un d'eux.

GESTIONNAIRE DE FONDS

BAKER GILMORE ET ASSOCIÉS INC.

Une référence dans le domaine des titres à revenu fixe au Canada

En affaires depuis plus de 20 ans, Baker Gilmore est l'une des plus importantes firmes de gestion de placement spécialisée dans les titres à revenu fixe au Canada. La société a acquis une solide réputation auprès des caisses de retraite, des compagnies d'assurances et d'autres investisseurs institutionnels.

Membre du Groupe financier Connor, Clark & Lunn, qui administre un actif sous gestion de 37 milliards \$ CA, Baker Gilmore se distingue

notamment par son approche basée sur les éléments suivants :

- ▶ une analyse poussée de l'économie et des facteurs clés qui, telles les prévisions de taux d'intérêt, influencent les rendements du marché obligataire ;
- ▶ un processus rigoureux de construction de portefeuille axé sur l'atteinte des objectifs du fonds en matière de risque et de rendement ;

BAKER GILMORE EN BREF

Année de création : 1988

Siège social : Montréal

Actif total sous gestion : 4,5 milliards \$ CA

Fonds Desjardins géré : Fonds Desjardins Revenu court terme

- ▶ une sélection de titres de sociétés qui repose sur une analyse de crédit et, en particulier, sur le risque de défaillance.

La recherche constitue la pierre angulaire de la philosophie de placement de Baker Gilmore. Afin de produire de meilleurs rendements à long terme, la firme met en œuvre des stratégies multiples et diversifiées permettant de profiter des meilleures occasions de placement qui s'offrent sur le marché.

ACCÈSD

À QUELQUES CLICS DE VOS INVESTISSEMENTS... OÙ ET QUAND VOUS VOULEZ !

SIMPLE, RAPIDE ET SÉCURITAIRE :

- ▶ pour investir en ligne dans vos Fonds Desjardins
- ▶ et obtenir votre relevé de placements Fonds Desjardins

Pour en savoir plus, rendez-vous sur AccèsD ou fondsdesjardins.com ou communiquez avec le service à la clientèle au 514 CAISSES/1 800 CAISSES.

CONCOURS

« FINI LA PAPERASSE »

Le premier tirage du concours « Fini la paperasse » a eu lieu le 31 octobre 2011. Madame Nicole Tanguay, de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière, a été l'heureuse gagnante et a remporté le prix de 5 000 \$.

Le plus récent tirage a eu lieu le 30 novembre 2011 et les deux prochains tirages auront lieu le 30 décembre 2011 et le 31 janvier 2012.

- ▶ Pour participer, il suffit de vous inscrire sur AccèsD
- ▶ pour obtenir votre relevé de placement Fonds Desjardins. Participez-y !



DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES

Où en sommes-nous ?

En 2011, le programme d'engagement des entreprises du Fonds Desjardins Environnement (FDE) ciblait neuf entreprises sur les recommandations de notre partenaire Placements NEI et du Groupe consultatif en environnement de Fonds Desjardins. Rappelons que ce dernier est formé d'experts indépendants engagés dans le secteur de l'environnement.

L'objectif de ce programme d'engagement est de dialoguer avec les entreprises dont les titres composent le FDE afin de les inciter à adopter

de meilleures pratiques environnementales. Le dialogue a été mené conjointement avec Placements NEI. Les résultats obtenus sont majoritairement positifs et, même si les objectifs n'ont pas tous été atteints, les entreprises démontrent leur ouverture et leur volonté d'évoluer.

En 2012, le Fonds Desjardins Environnement continuera le dialogue avec ces entreprises. Il a également ciblé six autres entreprises canadiennes, élargissant ainsi son champ d'action à d'autres secteurs d'activité.

En lien avec cet article, vous trouverez sur fondsdesjardins.com et dans l'édition de décembre 2011 du bulletin *Un monde en action* :

- Les détails des résultats obtenus en 2011
- Les entreprises ciblées par le programme de dialogue en 2012

COMPAGNIE	SECTEUR D'ACTIVITÉ	OBJECTIFS DU DIALOGUE	TENDANCE DU DIALOGUE
Crescent Point Energy	Énergie	- Gérer les risques liés à l'eau. - Instituer un fonds suffisant pour la réhabilitation du territoire.	▲
Enbridge	Énergie	- Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. - Inclure les aspects ESG dans la rémunération des cadres.	▼
Encana	Énergie	- Gérer les risques liés à l'eau dans les opérations de fracture hydraulique. - Inclure les aspects ESG dans la rémunération des cadres.	▲
Suncor Energy	Énergie	- Renforcer le suivi des ressources en eau dans l'exploitation des sables bitumineux. - Instituer un fonds suffisant pour la réhabilitation du territoire. - Inclure les aspects ESG dans la rémunération des cadres.	▲
Talisman	Énergie	- Gérer les risques liés à l'eau dans les opérations de fracture hydraulique. - Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. - Inclure les aspects ESG dans la rémunération des cadres.	▲
Barrick Gold	Matériaux	- Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. - Renforcer les structures de gouvernance pour mieux gérer les risques ESG.	▲
Goldcorp	Matériaux	- Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations. - Veiller à l'application des recommandations issues de l'évaluation de l'impact de l'exploitation sur les droits humains.	▲
Potash	Matériaux	- Développer et mettre en place une stratégie d'entreprise en matière d'utilisation de l'eau.	▲
Teck	Matériaux	- Établir une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre. - Obtenir le consentement libre, préalable et informé des Premières nations.	▲

Légende: ▲ En progrès ▷ Stable ▼ En recul

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Lorsque vous cotisez à un régime d'épargne-retraite collective mis en place par votre employeur, votre conseiller de Desjardins peut vous aider à établir vos objectifs financiers pour la retraite, en fonction de vos besoins et de votre situation personnelle.

PRENEZ RENDEZ-VOUS SANS TARDER ; C'EST VOUS QUI EN PROFITerez LE PLUS !

TESTEZ VOS CONNAISSANCES FINANCIÈRES

VRAI OU FAUX ?

- 1 Avec un investissement par versements périodiques de 50 \$ par semaine pendant 30 ans et une hypothèse de rendement annuel de 5 %, l'épargne accumulée correspondra à un montant de 180 880 \$.
- 2 Si je commence à épargner tôt pour ma retraite, l'inflation annuelle n'aura aucun impact sur ma capacité de dépenser lorsque je serai à la retraite.
- 3 Les revenus de placement du CELI et les revenus de placement générés et laissés dans les REER sont non imposables.

RÉPONSES 1. (Vrai) 2. (Faux) 3. (Vrai)

Les Fonds Desjardins sont offerts par Desjardins Cabinet de services financiers Inc., courtier en épargne collective et filiale de la Fédération des caisses du Québec. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié des Fonds Desjardins dans lesquels le service de répartition d'actif investit avant de faire un placement.